



GRANT PROCESS RHYTHM 2019 / DIVINE [ID]

Coût global moyen prévisionnel pour un PDS français : 1150 € HT

- Inscription : 420€
- Hébergement : 305 € HT
- Transport : 250 € HT
- Frais de gestion : 175 HT €

Coût Total pour un PDS français : 1758€ TTC (base 2 nuits)

- Inscription : 570€
- Hébergement max : 478 € TTC (10%TVA)
- Transport max : 500 €
- Frais de gestion : 210 € TTC (20% TVA)

LES ETAPES DU PROCESSUS

Etape 1 => 21 juin 2019

Au plus tard le 21 juin, divine [id] vous envoie une demande de Grant pour l'invitation de PDS au congrès Rythm 2019 **avec le détail** des critères de sélection :

- Pays d'origine,
- Domaine thérapeutique,
- Type de participation,
- Si vous choisissez de nommer les institutions, vous devrez nous envoyer un contact au sein de l'institution ou du service visé (email et téléphone) qui ne pourra être le participant.

Le prix moyen d'un PDS français a été fixé par l'organisation à **1150 € HT**, incluant un tarif d'inscription, une nuit d'hôtel maximum, un transport et des frais de gestion.

Nos frais de gestion ont été fixés à 175 € HT par participant. Ils comprennent nos frais mais également la logistique pour chaque PDS concernant le transport et l'hébergement.

Concernant le transport il peut être pris :

- Train : 1ere classe
- Avion : Classe Eco
- Voiture : Remboursement jusqu'à 350 euros selon le barème fiscal pour un véhicule de 7CV maximum, carte grise à l'appui.

Conditions d'annulation

Hébergement

1.6 nuits vont être pré-réservées pour votre Grant. Les chambres pré-réservées à la confirmation du Grant ne sont plus remboursables, même si elles n'ont pas été attribuées.

Transport

Une fois le billet émis, aucun remboursement ne sera possible, même en cas de No-show du PDS.

Les modifications seront possibles dans la mesure où il reste des sommes disponibles sur le Grant avant le congrès.

Le nombre minimal de PDS à prendre en charge sera calculé avec les tarifs maximum (inscription 570€, hébergement max 478 € TTC (10%TVA), transport max 500 € et les Frais de gestion 210 € TTC (20% TVA)).

Les frais de gestion peuvent être inclus au Grant ou non et dans ce cas, facturés séparément et payables à émission de facture.

La demande de Grant tout comme le contrat doivent indiquer le nombre moyen de chambre qui doivent être réservées et non-remboursables à J-60 et un minimum de participant au coût maximum.

Etape 2=> 1 Septembre 2019

Avant le 17 juin, les contrats de Grant doivent être établis entre le laboratoire et l'agence divine id, cette dernière étant mandatée par les organisateurs : Pr Jean-Paul ALBENQUE, Pr Clément BARS, Pr Davide CASTAGNO, Pr Pierre FIORELLO, Pr Franck Halimi, Pr Fiorenzo Gaita, Pr Julien Seitz et Pr Jérôme Taieb. Un premier acompte de 50% du montant total de la subvention doit être versé.

A cette date, les contrats de Grant stipuleront le nombre de chambres et de badges prévus qui seront non remboursables.

Du 17 juin au 1 Septembre divine [id] informe les Professionnels de santé (PDS) que l'agence dispose de Grants de sociétés en donnant le nom des sociétés. Cette diffusion se fera sous la forme de newsletters électroniques.

Sélection sur la base du premier arrivé, premier servi.

Les PDS contactent divine id pour bénéficier des Grants et s'inscrivent sur une plateforme en ligne (ou en renvoyant un bulletin d'inscription) et choisissent :

- Les dates de réservation de leur chambre (2 nuits max sur la base d'une chambre simple avec taxe de séjour et PDJ). Tout supplément chambre double serait à leur charge,
- Un choix de transport (avion- train- voiture) avec dates et heures désirées,

Les PDS ont également la possibilité de faire eux-mêmes leur réservation de transport.

Attention, aucun frais de transfert, taxi, parking ne sera accepté et aucun repas ne sera remboursé à l'exception du diner officiel.

Les PDS résidants à moins de 50KM du lieu du congrès ne pourront pas faire la demande de prise en charge de transport et/ou d'hébergement.

Le PDS doit régler une participation aux frais d'inscriptions au moment de son inscription en ligne : 300 € pour les médecins, 150 € pour les internes et les paramédicaux. Ces frais lui seront remboursés après encaissement total du Grant du laboratoire (avant le 30 Novembre 2019).

Le PDS est contacté par divine [id] pour finaliser son transport avant le 15 septembre.

Si le PDS souhaite réserver son transport, il sera remboursé sur la base du tarif à J-45 en classe économique. Les billets seront modifiables après le 15 Septembre avec le supplément à payer à la charge du PDS si les Grant sont épuisés.

Etape 3 => 13 Septembre 2019

Entre le 19 et le 6 Septembre, divine [id] finalise les derniers déplacements et réservations hôtelières.

Le 13 Septembre au plus tard, divine [id] envoie à chaque laboratoire la liste des PDS bénéficiant de leur Grant avec le détail pour chacun des sommes dépensées ou provisionnées dans le but de préparer la déclaration au Conseil de l'ordre qui sera faite par le laboratoire. Le laboratoire doit régler **95% des sommes déclarées** à réception de cette liste, encaissé sur le compte de l'agence divine [id] au plus tard le 30 septembre (déduction faite de l'acompte de 50% reçu à la signature du contrat).

 **Si un PDS annule sa participation ou si la subvention n'est pas utilisée dans sa totalité, avec l'accord de l'entreprise concernée, divine [id] peut garder la subvention ouverte et ajuster la liste jusqu'à la date du congrès.**

Les frais de gestion de 175€ TTC due, seront basé sur le nombre de PDS pris en charge par la subvention. Aucun remboursement ne sera possible.

Aucun remboursement ne sera effectué pour chambres non utilisées.

Etape 4 => Novembre 2019

Après le congrès, divine id réceptionne les justificatifs de transport des PDS qui ont pris leur billet et/ou leur hébergement et souhaitent être remboursés. Les justificatifs doivent être apportés le jour du congrès ou renvoyés **avant le 15 novembre 2019**.

Divine [id] renvoi une liste finale des détails des prises en charge au plus tard le 15 novembre et le laboratoire règle les 5% restants à réception de facture. Les sommes non utilisées au titre de l'hébergement (chambres annulées à la suite d'une modification de la réservation faite par le médecin) ne seront pas remboursées. Seules les sommes non utilisées au titre du transport provisionné dans le cas où le médecin a pris son billet de son côté, sont remboursables au laboratoire.

En cas de no-shows, 100% des sommes déclarées en date du 15 Septembre restent la base de ce qui est acquis par l'agence divine [id], aucun remboursement des frais d'inscriptions ou de réservations hôtelières ne sera effectué. Le solde de 5% reste dû par le laboratoire.

Le PDS ne sera pas remboursé de sa participation aux frais d'inscription en cas de no-show au congrès. Divine [id] pourra alors rembourser au laboratoire cette participation forfaitaire après paiement total du Grant par le laboratoire.

Les avantages de passer par un Grant via divine [id]

Le prix moyen des PDS est un prix optimal, car l'agence peut ajuster grâce au volume, notamment les réservations hôtelières.

Moins de no-shows : les PDS sont responsabilisés.

La Gestion des réservations de billets de transport et d'hôtellerie seront contrôlées et les coûts maîtrisés. Le PDS est totalement pris en charge du début de son inscription jusqu'au congrès, avec un service personnalisé et un contact dédié.

Le contrôle de vos investissements : nous vous envoyons une liste provisoire basée sur l'état des dépenses avant le congrès, très proche de la réalité, et une liste définitive après le congrès dans le but de faciliter vos déclarations auprès du CNOM et sur le site de la transparence.

Une gestion optimisée réalisée par des professionnels !